

**Projet d'arrêté du Gouvernement wallon du... (date) modifiant l'arrêté du
Gouvernement wallon du 19 avril 2012 relatif aux enquêtes sur les accidents dans
le secteur des transports maritimes**

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi du 18 février 1969 relative aux mesures d'exécution des traités et actes internationaux en matière de transports par route, par chemin de fer ou par voie navigable, l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 avril 2012 relatif aux enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes ;

Vu le rapport du 07/11/2025 établi conformément à l'article 3, 2°, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Vu l'avis XX.XXX/X du Conseil d'État du XX/XX/XXXX (date) en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition du Ministre de la Mobilité,

Après délibération,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. Le présent arrêté transpose partiellement la directive (UE) 2024/3017 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2009/18/CE du Parlement européen et du Conseil établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes et abrogeant le règlement (UE) n° 1286/2011 de la Commission.

Art. 2. Dans l'article 4, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 avril 2012 relatif aux enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes, le quatrième tiret est abrogé.

Art. 3. Le ministre qui a les Voies hydrauliques dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

Adrien DOLIMONT

Le Ministre de la Mobilité,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical line and a small crossbar, resembling a stylized 'F'.

François DESQUESNES